



La lettre d'infos viti bio

AIVB-LR

Numéro 3

Spécial Cicadelle de la
Flavescence Dorée

Réglementation

Réglementation générale

Le pyrèthre naturel a été autorisé à titre dérogatoire pour un usage contre la cicadelle de la flavescence dorée* en viticulture par décision du ministère de l'agriculture en date du 24 avril 2008. Cette décision autorise l'usage de cette molécule pour 120 jours à compter de cette date, soit jusqu'au 22 août 2008. Pour pouvoir être utilisable au delà de cette date, les spécialités commerciales devront bénéficier d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Deux spécialités commerciales sont concernées par cette décision : **Cicador** et **Pyrévert**. Toute autre spécialité commerciale à base de pyrèthre naturel reste

interdite.

Il existe des engrais foliaires dont un des coformulants est du pyrèthre naturel (Aminocris). Ce produit, bien qu'autorisé à la vente pour ces propriétés d'engrais foliaire, ne peut être utilisé dans le cadre de la lutte obligatoire contre la cicadelle. Par ailleurs, son efficacité contre la cicadelle n'a pas été démontrée.

Réglementation NOP

La spécialité commerciale Pyrèvert est autorisée dans le cadre de la réglementation américaine NOP. L'avis de conformité pour le Cicador n'est pas connu à ce jour.

Réglementation concernant la roténone

Cette molécule n'a pas été réinscrite à l'annexe I de la directive européenne 91/414, préalable indispensable pour qu'un produit puisse être homologué dans un état membre. Dans la décision 2008/317/CE du 10 avril dernier, la communauté européenne précise les délais de commercialisation (10 octobre 2008) et d'utilisation (10 octobre 2009) de cette molécule sur le territoire européen.

Dans certains pays, dont la France, l'utilisation de cette molécule a été jugée indispensable considérant que son retrait brutal entraînerait des impasses techniques. En conséquence, la « durée de vie » de disponibilité de la roténone a été prolongée

(Suite page 2)

Edito

Les viticulteurs biologiques attendaient cette décision depuis de nombreuses années : le pyrèthre naturel vient de bénéficier d'une dérogation pour être utilisé en viticulture pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Cette autorisation présente une évolution majeure des pratiques de protection contre ce vecteur. Cependant, elle ne doit pas entraîner un relâchement de la vigilance vis à vis de la FD. L'utilisation de cette molécule doit s'inscrire dans une approche globale de maîtrise de la maladie (repérage des symptômes et arrachage des souches concernées, mise en œuvre des traitements complémentaires si nécessaire...)

Ce document fait le point sur les méthodes de lutte contre la cicadelle actuellement disponibles en bio.

Sommaire :

- Réglementation
- Caractéristiques générales des applications de pyrèthre
- Le pyrèthre en 5 points
- Moyens de lutte complémentaires contre la cicadelle

Produit	Société	Concentration en pyrèthre	Dose / ha	Dose de pyrèthre / ha
Cicador	CMPA	80 g/l	1 l/ha	80 g/ha
Pyrévert	Samabiol	20 g/l	1,5 l/ha	30 g/ha

* Dans la suite du document, le terme « cicadelle » se rapportera à la cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)

sur les usages pommes, poires, pêches, pommes de terre et vigne jusqu'au 30 avril 2011 pour la commercialisation et jusqu'au 31 octobre 2011 pour l'utilisation. Ces délais sont les échéances maximales

fixées par la réglementation. Concrètement, il est possible que les produits à base de roténone soient retirés du marché avant cette échéance, notamment sur décision de la firme qui les produit. Pour la campagne 2008, une seule spécialité commerciale à base de

roténone reste homologuée pour lutter contre la cicadelle. Il s'agit du produit **Agri 2002**. Le produit Roténobiol, autorisé pour cet usage jusqu'en 2007, ne l'est plus cette année.

Les traitements au pyrèthre contre la cicadelle en 4 points

Les données des expérimentations mises en place ces dernières années par l'ITV France (station Orange), le GRAB, le Civam Viti Corse, le Civam Bio Languedoc-Roussillon et l'AIVB-LR permettent de mieux comprendre le fonctionnement des produits à base de pyrèthre naturel, notamment en comparaison avec la roténone.

Rappels sur les caractéristiques des traitement à la roténone :

- √ efficacité supérieure sur les jeunes stades larvaires (L1 et L2),
- √ pas d'action choc (maximum d'efficacité constatée après 5-7 jours)
- √ Inefficace contre les cicadelles adultes

L'ensemble de ces caractéristiques

imposent aux viticulteurs biologiques d'anticiper le premier traitement roténone par rapport aux dates des traitements obligatoires et rendent inutiles l'application de roténone sur les cicadelles adultes comme l'impose le troisième traitement obligatoire.

Les caractéristiques de la roténone ne sont pas compatibles avec les exigences des arrêtés préfectoraux.

1
Le pyrèthre naturel :
Une molécule efficace à action choc !

Le test du pyrèthre et de la roténone dans un même essai permet de comparer leur différence de comportement

Questions :

Quelles sont les différences de comportement entre la roténone et le pyrèthre naturel ?

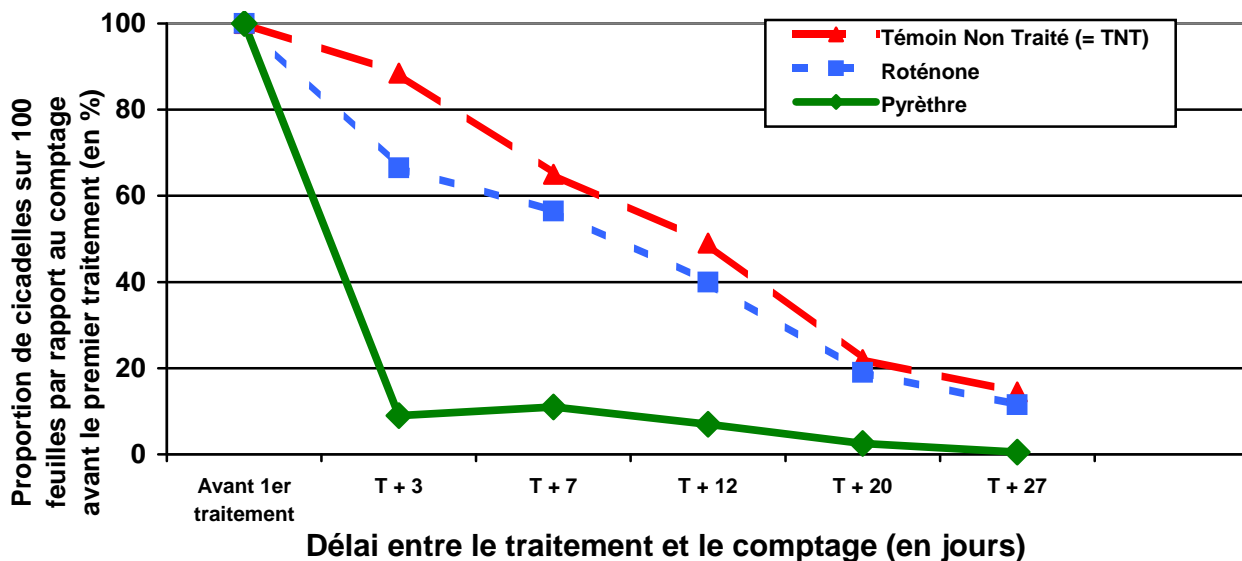
Réponse :

Les traitements au pyrèthre ont une efficacité supérieure et le

maximum d'efficacité est obtenu plus rapidement (effet « choc »).

Dans les essais des différentes structures précisées ci-dessus, l'efficacité du pyrèthre naturel est systématiquement supérieure à celle de la roténone. Les différences sont parfois faibles.

En résumé, le pyrèthre présente une efficacité plus régulière que celle de la roténone.



Source essai AIVB

2

**Le pyrèthre naturel :
Efficace contre les
cicadelles adultes !**

Les arrêtés préfectoraux imposent dans la plupart des situations d'effectuer un traitement insecticide sur les cicadelles adultes (3^{ème} traitement obligatoire).

Question :

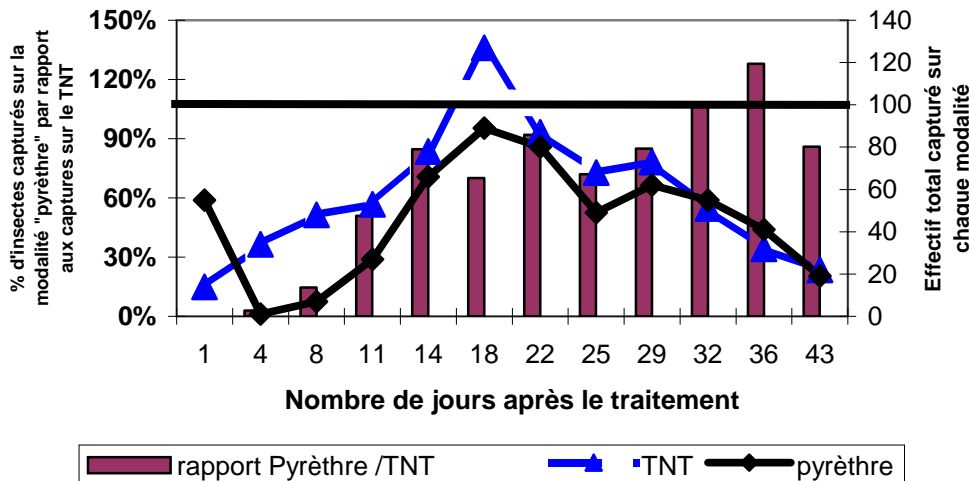
Est ce que le pyrèthre naturel est efficace contre les cicadelles adultes ?

Réponse :

Immédiatement après le traite-

ment, les captures de cicadelles adultes sur la partie traitée au pyrèthre chutent fortement. Le pyrèthre naturel a bien une action sur les cicadelles adultes.

Les résultats obtenus montrent également que les parties traitées sont rapidement colonisées par des cicadelles présentes sur des parcelles voisines. Ce résultat rappelle l'importance d'envisager la lutte contre la cicadelle à une échelle collective.



Source essai AIVB

3

**Le pyrèthre naturel :
Traitement de jour
possible !**

Les données de la littérature indiquent que les pyrèthres naturels sont dégradés à la lumière. Des tests réalisés au laboratoire sur les deux spécialités commerciales récemment autorisées confirment ces informations.

Question :

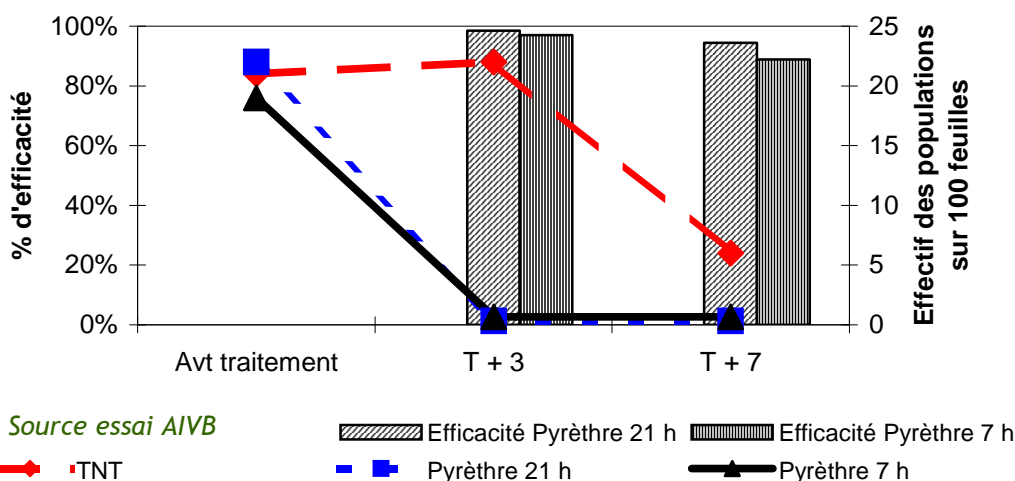
Est ce qu'il malgré tout possible de traiter en plein jour avec le pyrèthre naturel ou faut-il appliquer le produit de nuit ?

Réponse :

Dans l'essai ci-contre, le comportement du pyrèthre (= niveau d'efficacité et rapidité d'action) est rigoureusement identique lorsqu'il est appliqué au coucher ou au lever du soleil.

Il est possible de traiter en plein jour avec le pyrèthre naturel. Veillez à respecter le code des Bonnes Pratiques Phytosanitaires (cf rappel page 4).

Ce résultat est confirmé par l'ensemble des essais mis en place avec ce produit par les différents partenaires techniques qui ont toujours travaillé en plein jour et obtenu des résultats « cohérents » avec cette molécule.



Source essai AIVB

—◆— TNT

▨ Efficacité Pyrèthre 21 h ▤ Efficacité Pyrèthre 7 h

—■— Pyrèthre 21 h

—▲— Pyrèthre 7 h

4

**Le pyrèthre naturel :
Ne pas l'associer à
n'importe quel traitement**

Par soucis d'économie et de simplification de l'organisation du travail, de nombreux viticulteurs privilégient les traitements combinés contre différents maladies ou rava-

geurs. La molécule de pyrèthre étant fragile, on peut se poser la question de la compatibilité du pyrèthre avec les principales molécules utilisées en viticulture biologique (sous réserve que les phrases de risque des différentes molécules autorisent ces mélanges).

Question :

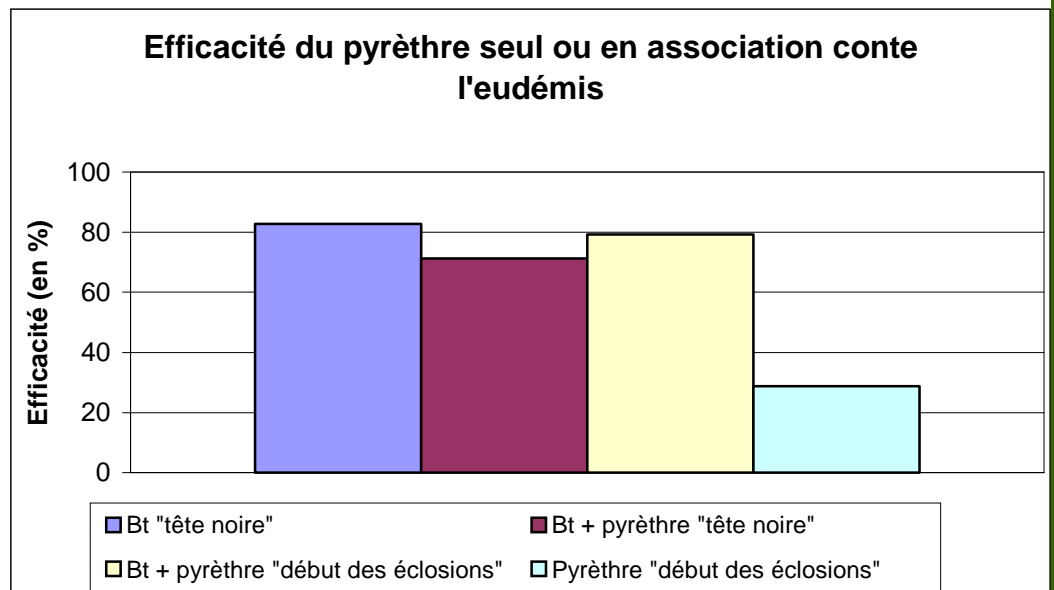
Est ce que le pyrèthre naturel peut être associé au cuivre, au soufre ou au *Bacillus thuringiensis* ?

Réponse :

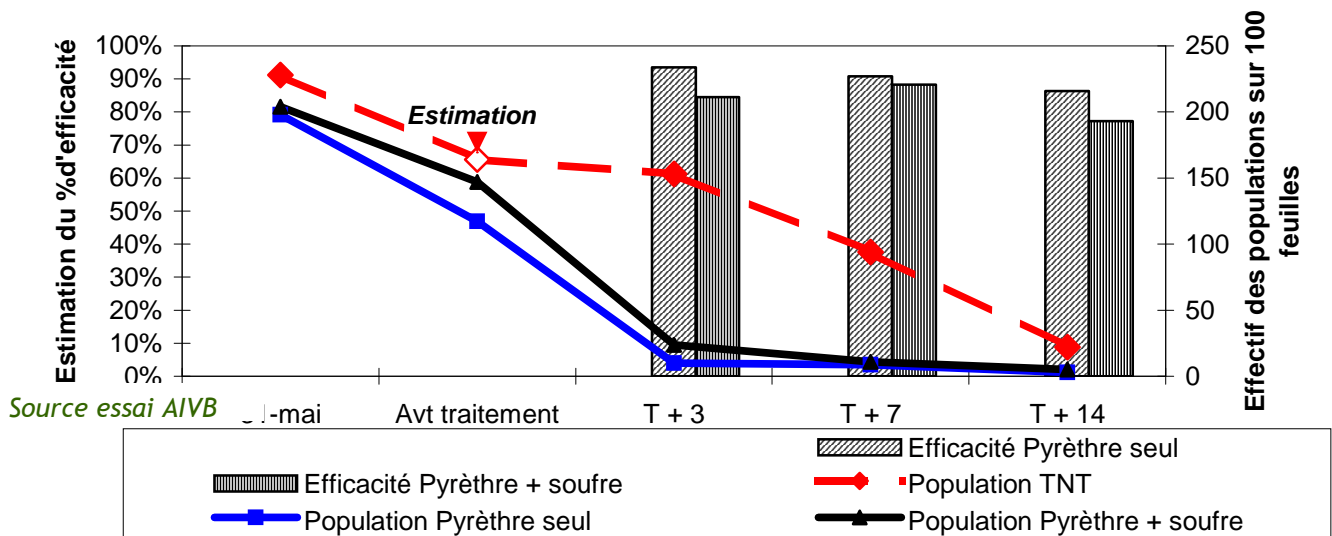
L'association avec le soufre entraîne une perte d'efficacité du pyrèthre sur cicadelle (de 10 à 40% selon les essais). Le pyrèthre modifie très peu le comportement du *Bacillus thuringiensis* sur eudémis.

Il est conseillé de ne pas mélanger le pyrèthre avec le soufre et le cuivre. Par contre, le pyrèthre peut être associé au *Bacillus thuringiensis*.

Source essai Chambre d'Agriculture du Roussillon



Etude de l'influence du mélange pyrèthre + soufre sur son niveau d'efficacité sur larves de *Scaphoideus titanus*



Moyens complémentaires de lutte contre la cicadelle

Traitements ovicides

Une application hivernale d'huile blanche, suivie au printemps d'un traitement au soufre mouillable sur le bois, permet de limiter les populations de cicadelle présentes au cours de la campagne, uniquement sur les parcelles sur lesquelles les populations de larves étaient très abondantes l'année précédente (environ 1 larve par feuille en moyenne sur 100 feuilles). Dans ce contexte, l'association des deux traitements (huile puis soufre) peut réduire jusqu'à 70% les populations larvaires futures (cf graphe ci-dessous).

Le traitement devant être ciblé sur le bois, l'application doit être réalisée à la lance à main ou aux panneaux récupérateurs de bouillie.



Epamprage

Un essai du Civam Bio Languedoc-Roussillon de 1993 indique que l'épamprage permet de réduire de 20 à 30% les populations de cicadelles.



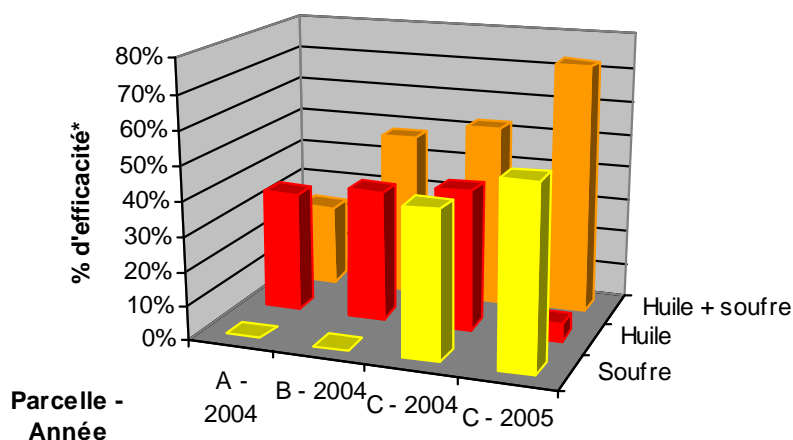
Pour une efficacité optimale contre la cicadelle, l'épamprage doit être réalisé lorsque le maximum des œufs ont éclos (soit environ lors de la première semaine du mois de juin).

Roténone : rappels

La roténone reste utilisable contre la cicadelle en 2008 (cf p 1 et 6). Les traitements doivent cibler principalement les jeunes stades larvaires. La première application de roténone doit donc être anticipée d'environ une semaine par rapport à la date du premier traitement obligatoire (reportez-vous aux bulletins phytosanitaires viti bio départementaux pour plus de précision).

Ne pas oublier.....

La priorité dans la lutte contre le développement de la flavescence dorée doit être le repérage et l'arrachage des souches présentant des symptômes de jaunisses.



La lettre d'infos viti bio N° 3 – mai 2008

Mas de Saporta
CS 40 031
34 875 LATTES CEDEX

Téléphone : 04 99 06 04 40
Portable : 06 63 39 25 02
Télécopie : 04 67 06 53 96
Messagerie : constant.aivb@wanadoo.fr

www.millesime-bio.com

Chemin d'accès sur le site internet :
AIVB-LR, AIVB-LR, Les actions, onglet
Conseil viticole

AIVB-LR

ASSOCIATION
INTERPROFESSIONNELLE
DES VINS BIOLOGIQUES DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le service technique viticole de l'AIVB assure :

- ✓ Des visites aux adhérents et un conseil technique spécifique à la conduite de la vigne en agriculture biologique
- ✓ La mise en place d'expérimentations sur des thèmes spécifiques à la viticulture biologique
- ✓ La rédaction de documents synthèse sur les principaux aspects de la conduite de la vigne en bio

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Nicolas Constant aux coordonnées ci-contre.

En Résumé...

Principales caractéristiques des traitements au pyrèthre naturel contre la cicadelle :

1. **Action choc**
2. **Possibilité de traiter de jour***
3. **Positionner les traitements pendant les périodes de lutte obligatoire** (les dates précises sont indiquées dans les arrêtés préfectoraux) :
 - ✓ T 1 : 1 mois après l'apparition des premières larves (≈ mi juin)
 - ✓ T 2 : deux semaines après le T 1 (≈ fin juin)
 - ✓ T 3 : au moment du pic de présence des adultes (≈ début août)
4. **Ne pas mélanger avec les fongicides (cuivre et soufre)**
5. **Possibilité d'associer le pyrèthre avec le Bt pour une lutte conjointe vers de la grappe / cicadelle**

Les caractéristiques du pyrèthre sont compatibles avec les exigences des arrêtés préfectoraux.

* respecter les Bonnes Pratiques Phytosanitaires : éviter de traiter par températures extrêmes ou lorsque la vitesse du vent est supérieure à 19 km/h (brise légère). En absence de vent, privilégiez une application en soirée

La rédaction de cette fiche a bénéficié du soutien financier de :



et de la collaboration technique de :

